



**Par courriel<sup>1</sup> seulement**

Le 12 mai 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
[frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2019-180 sous pli confidentiel (paragraphe 326)  
Votre dossier : R-3984-2016  
Notre dossier : R043220 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (« Transporteur ») ainsi que Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA ») souhaitent vous informer qu'ils sont à parachever la négociation des éléments d'une entente applicable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Une demande d'approbation sera déposée auprès de la Régie de l'énergie lorsque les négociations seront complétées, que les éléments de l'entente seront consignés et que toutes les formalités internes respectives auront été accomplies. Nous anticipons que le dépôt de la demande à la Régie surviendra en septembre ou octobre 2021.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

c.c. Me Pierre Grenier, procureur de RTA

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.